

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2020

Objet : **MISE A JOUR DU DOCUMENT "AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LES BESOINS DES ENTREPRISES DE L'AIN"**

Membres élus présents : M. AROT - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME BRUN MILLET -M. BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – M. PENON -
Membres associés présents : MME BUTILLON – MM. CORBIOLI –PIERROT – MME PREVALET – M. VIALLO

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président

Depuis de nombreuses années, le document "Aménagement du territoire : les besoins des entreprises de l'Ain" sert de référence pour la rédaction des avis consultatifs de la Chambre sur les documents d'urbanisme et les projets d'infrastructures.

Il est adressé aux collectivités afin de guider leur choix.

Ce document doit régulièrement être mis à jour pour répondre à de nouvelles problématiques mais aussi aux nouvelles normes.

L'Equipe Projet Prospective et Aménagement du Territoire a donc procédé à cette actualisation lors de ses travaux des 16 juin et 15 septembre derniers.

Parmi les modifications les plus notables :

- En matière d'infrastructures de transports :
 - Le nouveau service de fret ferroviaire disponible au port de Mâcon : il offre la possibilité de transporter des remorques de camions sur l'autoroute ferroviaire Calais – Le Boulou.
 - La motion signée par les CCI, la CPME et le MEDEF d'Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation complète de la liaison Lyon-Turin : tunnel et voies d'accès.
- En matière d'espaces d'activités :
 - Le QR code Sécurité Bâtiment est aussi intégré dans le document, au sein de la partie Maîtrise des risques.
- En matière de développement commercial :
 - Le rôle des CCI dans les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).
 - Les Opérations de revitalisation de territoire (ORT).
 - Et également des éléments relatifs à la loi d'orientation des mobilités (LOM), au logement durable et à la formation.

L'ensemble du document vous est soumis aujourd'hui pour validation.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide la mise à jour du document "Aménagement du Territoire, les besoins des entreprises de l'Ain".

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

